

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2023-005**

Nombre de conseillers :

En Exercice : - 18
Présents : - 11
Votants : - 14
Dont 03 pouvoirs

L 'AN DEUX MIL VINGT TROIS

Le MERCREDI 15 MARS à 20H00

Le Conseil Municipal de la Commune de CHIRENS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la Mairie, sous la présidence de Mme Christine GUTTIN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 mars 2023.

PRÉSENTS : Mmes MM. Christine GUTTIN, maire ; Jacques IVOL, Sylviane COLUSSI, Lilyan DELUBAC, Jean-Claude JULLIN, adjoints ; Eléonore BEL, Julia BESSON, Maxime CIARDULLO, Marie OLIVER, Olivier ROBERT, Rodolphe STEPHANE, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mmes MM. Karine LETELLIER, adjointe, Arlette BERNARD, Bernard LY, conseillers municipaux, ayant respectivement donné pouvoir à MM. Mme IVOL, COLUSSI et JULLIN ; Maud GIROUD-GARAMPON et François LADET, conseillers municipaux.

ABSENTS : Mme Stéphanie BOSQUET, Pierre CARRE, conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme OLIVER.

OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2023 :

Madame le Maire expose à l'assemblée municipale qu'aux termes des articles du Code Général des Impôts et du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent se prononcer sur le vote du taux des taxes locales.

La commune doit se prononcer sur les trois taxes suivantes : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré :

- DECIDE D'APPLIQUER pour l'année 2023 un coefficient de **variation proportionnel des taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties de 1,011604.**
- DECIDE D'APPLIQUER pour l'année 2023 **aucune variation du taux de la Taxe d'Habitation.**

Les taux des 3 taxes sont donc ainsi fixées à :

- o Taxe d'habitation : 11,78 %
- o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,52 %
- o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63.12 %

- CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme au registre.

Fait à CHIRENS le 15 Mars 2023.

Christine GUTTIN,
Maire de CHIRENS

